



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Monsieur Pierre-Alain Beck, Président

Florian Métraux, boursier, est dans la salle pour répondre aux questions concernant le budget.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Assermentation
5. Communications municipales
6. Communications des délégués
7. Budget 2025
8. Crédit d'investissement – Mise à jour de l'éclairage public et équipement du quartier Champs-de-Rive
9. Crédit d'investissement – Alimentation de Champmartin en eau potable et défense incendie
10. Crédit d'investissement – Travaux de dragage au port de Cudrefin
11. Règlement communal des ports de Cudrefin
12. Election d'un membre à la commission de gestion
13. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

Présents : 25 membres + Thierry Jeanneret assermenté en point 4.

Excusés : Florian Etter, Julien Fûri, Nicolas Quirici, Marc Reichenbach, Fabrice Schneider, Pascal Stauffer, Lionel Vassaux

Absents : Olivier Schwarz

Le quorum est atteint, le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 3 octobre 2024 est accepté à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions

Aucune lettre ni pétition

4. Assermentation

Assermentation de Thierry Jeanneret par le Président.

5. Communications municipales

Richard Emmenegger

Administration, finances, environnement, sport et culture, sécurité publique

- **Bancomat** : Rencontré 2 personnes de Raiffeisen qui nous ont confirmé que l'installation d'un bancomat à Cudrefin ne sera pas possible pour des raisons de sécurité et de coûts. Rappel que des retraits sont possibles au Denner ou au Santy's. Il y a également la possibilité de se faire envoyer de l'argent par poste. La population sera informée de ces options lors d'un prochain tout ménage.
- **Exposition carte postale** : Pour honorer les vœux de feu Charly Vassaux, son épouse Edwige a fait don à la Commune de sa collection d'anciennes cartes postales du village. Elles sont exposées dans le hall.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Pierre Roth

Formation, jeunesse, affaires sociales

- Comparatif des places en **accueil préscolaire dans le canton** :

2007	34'222 enfants	4796 places	7'186 enfants accueillis	21%
2023	35'678 enfants	9298 places	13'575 enfants accueillis	39%
- Arpeje : 2023 367 enfants 66 places 138 enfants accueillis 38%
- Comparatif des places en **accueil parascolaire dans le canton** :

2007	61'004 enfants	2672 places	4880 enfants accueillis	8%
2023	73'160 enfants	12'384 plces	23'529 enfants accueillis	32%
- Arpeje : 2023 801 enfants 120 places 217 enfants accueillis 27%

Christine Carrel

Bâtiments, police des constructions, urbanisme

- Halle polyvalente : Le sol et les WC ont été refait.
- Réception camping : Pose d'un auvent
- Distributeur de clé électronique : posé devant l'administration pour le dépôt des clés des différentes salles en location.

Jean-Luc Amiet

Tourisme, ports, camping, mobilité, églises

- Plage camping : les travaux de lutte contre l'érosion ont débuté lundi. La première partie sera terminée avant Noël.
- Port du camping : l'appel d'offre pour la rénovation du camping est actuellement sur simap. Le délai pour le dépôt des offres est fixé au 31.01.2025

Jean-François Milliet

Travaux publics, domaines, voirie, épuration, eau potable, cours d'eau

- Déneigement : suite aux importantes chutes de neige du 21 novembre dernier, la voirie a fait de son mieux pour pouvoir déblayer les routes. Remerciements aux citoyens pour leur patience.
- Groupe de travail : un groupe de travail va être constitué prochainement pour l'étude de zone 30 km/h.
- Noël : Les décorations ont été réparées et un sapin installé à côté du temple.

6. Communications des déléguées

SDIS Broye-Vully : Didier Gattlen

Une assemblée générale a eu lieu le 9 octobre 2024 à Prévonnoloup. Laurent Quillet, commandant du SDIS a annoncé que les travaux avancent selon les délais prévus.

Arpeje – Grégory Cotting

Lors du CI du 7 novembre 2024, MM Sylvain Baumann et Jean-Marie Candolfi ont été assermentés comme délégués. M. Candolfi a été élu à la commission des finances.

Le Budget 2025 a été adopté à l'unanimité, la Commune de Cudrefin a la participation suivante (chiffres que nous retrouvons dans le budget) :

Accueil de jour (structures parascolaires)	163'739.-	
Accueil de jour (crèches)	252'881.-	
Accueil milieu familial de jour	64'211.-	
Budget scolaire	1'186'635.-	Coût élève : 5'093.-
Centre de jeunes	37'641.-	Coût enfant : 2'091.-
Bibliothèques	15'275.-	

Ces coûts sont repartis à 50% par le nombre d'habitant et 50% nombre élèves/enfants.
Une location des bâtiments de CHF. 332'000 sera perçue en 2025 (école et crèche).



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Une augmentation est prévue au budget pour la location d'une 2^e salle pour l'agrandissement du local des jeunes à Avenches. Suite à un postulat concernant l'âge de fréquentation des jeunes dans ce centre et la tranche d'âge des enfants dont l'arpeje est responsable, il va y avoir une modification des statuts afin de clarifier la situation. La Cofin soutient le CODIR qui souhaite favoriser l'intégration des jeunes pour les aider dans la recherche d'apprentissage et de formations diverses. Le centre de loisirs de Cudrefin sera fermé cette année.

Préavis 3.2024 : La clôture du terrain de sport à Sous-ville a été acceptée à l'unanimité.

7. Projet de budget 2025

a. Présentation par Richard Emmenegger chapitre par chapitre. Ce budget permet la comparaison avec le budget 2024 déjà établi avec MCH2. L'année prochaine il sera encore plus précis avec la comparaison des comptes 2024. La Municipalité a fait un effort pour l'équilibre budgétaire en prenant en compte les enjeux majeurs tels que les nouveaux règlements pour rééquilibrer les recettes de la commune tout en évitant une forte hausse d'impôt.

Total des charges	Frs.	11'632'206.19
Total des revenus	Frs.	-11'546'622.91
Excédent de charge	Frs.	85'583.28

b. Budget 2025 envoyé avec les convocations.

Questions des conseillers par chapitres :

0. Administration générale

Melinda Beck : Que concernant les 40K pour la rénovation du **poids public** ? Christine Carrel : Le bâtiment est en mauvais état ; les murs sont fissurés, des fenêtres cassées et la toiture a des trous. Ce montant est prévu pour la remise en état du bâtiment.

1. Ordre et sécurité publique, défense

Grégory Cotting : Les 100K de hausse budgétaire pour la facture de la **police** va-t-elle rester stable ou des augmentations sont encore prévues ? Richard Emmenegger : Cette charge est un réel problème pour toutes les communes. Nous sommes en discussion avec d'autres communes pour avoir une police locale, ce qui permettrait d'avoir une police plus proche pour le même prix. Un point est fait tous les 3 mois avec la police de Payerne qui a beaucoup agit ces derniers temps dans notre commune. Aucune diminution n'est actuellement prévue. Florian Métraux ajoute que suite à la nouvelle péréquation nous avons très peu de recul, il y aura plus d'informations lors de la présentation des comptes.

2. Formation : *Aucune question*

3. Culture, sport et loisirs, église : *Aucune question*

4. Santé : *Aucune question*

5. Prévoyance sociale : *Aucune question*

6. Traffic et télécommunications : *Aucune question*

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire : *Aucune question*

8. Economie publique : *Aucune question*

9. Finances et impôts : *Aucune question*



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Laurent Monnard : Depuis plusieurs années la municipalité avance un **budget déficitaire**. A peur que nous devions ensuite financer les dettes. Florian Métraux rappelle que le résultat est toujours plus proche du zéro, il est encore difficile d'avoir des chiffres précis pour la péréquation et l'arpeje pour lesquels nous n'avons pas de recul. Rappel que la dette actuelle est d'environ 9 millions et que le plafond d'endettement est à 24 millions.

Melinda Beck : **Les chiffres de recettes** ont l'air optimistes notamment pour les recettes de parking, les nuitées et les revenus du port. Pour les ports ils sont basés sur le nouveau règlement, qu'en est-il des autres chiffres ? Florian Métraux, pour les parkings ils sont basés sur les recettes 2024 et pour le camping sur 2024 et une moyenne sur plusieurs années. Les recettes du camping sont fortement influencées par la météo.

Marc Buthey remercie le boursier pour le **texte explicatif** accompagnant le budget.

c. Rapport de la commission des Finances (COFI) :

Le rapport a été envoyé aux conseillers, la lecture n'est pas demandée. La COFI propose d'accepter le projet du budget 2025 tel que présenté par la municipalité.

d. Décision : Le budget 2025 est accepté par l'assemblée avec 24 voix et 1 contre.

8. Crédit d'investissement – Mise à jour de l'éclairage public et équipement du quartier Champs-de-Rive

a. Informations complémentaires en image au préavis par Jean-François Milliet.

b. Préavis 87-2024 remis avec les convocations.

c. Le rapport de la commission technique et de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. Les commissions proposent d'accepter le préavis tel que présenté.

Gerda Jacot : Relève que suite à une mauvaise expérience les **passages piétons** sont extrêmement mal éclairés. Jean-François Milliet : Une expertise a été faite à chaque passage et ils vont tous être remis aux normes.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 87-2024 avec 24 voix et 1 contre.

9. Crédit d'investissement – Alimentation de Champmartin en eau potable et défense incendie

a. Informations complémentaires au préavis par Jean-François Milliet. Ce sont de gros montants mais il est important d'aller de l'avant avec ce projet commencé avec l'ancienne municipalité afin de garantir une bonne qualité sanitaire et une accessibilité d'eau aux pompiers.

b. Préavis 88-2024 remis avec les convocations.

c. Le rapport de la commission technique et de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. Note de la COFI : L'octroi de ce crédit d'investissement est essentiel pour garantir un accès sécurisé à l'eau potable et renforcer les capacités de défense incendie de Champmartin. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à répondre aux besoins immédiats de la population tout en anticipant les défis futurs liés à la gestion de l'eau et à la sécurité incendie. Nous sollicitons donc une approbation de ce financement pour entamer la mise en œuvre de ce projet vital pour la communauté tel que présenté. Les deux commissions proposent d'accepter le préavis tel que présenté.

Laurent Monnard : Les coûts sont élevés car il y a beaucoup de distance. Est-il possible de s'approcher de Chabrey pour réduire les coûts ? Jean-François Milliet : Non, les statuts de l'ABV ne permettent pas d'acheter ou revendre de l'eau d'une commune à l'autre.

Marc Buthey : Qu'en est-il du projet d'utiliser les anciennes conduites pour y passer la fibre optique ? Jean-François Milliet : C'est toujours d'actualité. L'ancienne conduite appartient à l'ABV et sera utilisée pour le réseau. La discussion est toujours ouverte mais cela va dans le bon sens. Estimation du début des travaux, pas avant une année.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 88-2024 à l'unanimité.

10. Crédit d'investissement – Travaux de dragage au port de Cudrefin

a. Informations complémentaires au préavis par Jean-Luc Amiet. Suite aux intempéries les dépôts de sédiments à l'entrée du port étaient importants et en fin de saison quelques voiliers ont eu de la peine à rentrer.

b. Préavis 89-2024 remis avec les convocations.

c. Le rapport de la commission technique est lut par Raphael Sémon et le rapport de la commission des finances par Alexandre Grossu. Les commissions proposent d'accepter le préavis tel que présenté. Le Président rappelle que selon l'article 43 du règlement communal, les rapports doivent être remis au plus tard 5 jours avant le conseil, cas d'urgence réservé. Alain Bonny précise que pour le préavis suivant la commission s'est réunie avec la Municipalité le 2 décembre.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 88-2024 avec 19 voix et 6 abstentions.

11. Règlement Communal des ports de Cudrefin

a. Informations complémentaires au préavis par Jean-Luc Amiet. Le droit de boucle évite un emprunt communal car il est financé par les utilisateurs des ports. Rappel que les citoyens ont un rabais de 40% sur la taxe annuelle.

b. Préavis 90-2024 et ses annexes remis avec les convocations.

c. Le rapport de la commission des finances amendé a été transmis aux conseillers. Lecture du rapport de la commission technique amendé par Alain Bonny. Les deux commissions proposent d'accepter le préavis tel que présenté avec leurs amendements respectifs.

Laurent Monnard propose de faire une réflexion plus globale sur l'avenir des ports. Car 2 ports demandent deux fois plus de travail et d'investissements. Jean-Luc Amiet : La rénovation du port du village aura lieu dans 2 à 4 ans avec une possibilité de faire une extension côté est car l'ancienne digue ne remplit plus son rôle. Il y a 20 ans, un projet de déplacer la digue est avec création d'un 3^e ponton et incorporation de places technique avait été envisagé. Le projet était chiffré à 20 millions. Aujourd'hui il est difficile d'acquérir des autorisations et du terrain sur l'eau et il ne faut pas oublier que les résidents du camping sont heureux d'avoir leurs bateaux à proximité. Dans l'immédiat, nous devons aller de l'avant avec le port du camping.

Alain Bonny : Précise que dans leur rapport le but est d'être clair afin d'éviter des surprises ultérieures. Pour les prix maximum et minimum, il n'y a pas d'élément concret pour l'estimation de ces prix. La commission a l'impression qu'avec le maximum proposé, nous risquons d'être limites. Jean-Luc Amiet précise que les tarifs sont modifiables. Il faut attendre début février pour avoir le retour des offres mais dans tous les cas, il ne pense pas dépasser 2 millions. La municipalité n'est pas favorable à faire 2 tarifs différents car lors de départ d'un citoyen et reprise par un non-citoyen du droit de boucle la commune risque de perdre de l'argent. Richard Emmenegger est content que le conseil veuille aller de l'avant et rappelle que la commune est responsable en cas d'accident. Actuellement 103 citoyens bénéficient d'une place dans nos ports, ce n'est pas correct qu'ils bénéficient d'un tarif préférentiel par rapports aux autres habitants qui n'ont pas de bateau. La Municipalité n'est pas favorable à des tarifs différents et propose de rejeter l'amendement. Alain Bonny : D'accord que seuls 103 habitants pourront bénéficier du tarif mais si d'autres citoyens prennent une place au port, ils en bénéficieraient aussi. Richard Emmenegger rappelle que la taxe annuelle est 40% de moins pour les citoyens et que c'est avec ces taxes et droits de boucle que nous pouvons alimenter un compte épargne.

Marc Buthey : Je suis pour le règlement, c'est seulement sur la forme. En calculant les 9200m² à 480.- sur 40 ans on arrive à 4.4 millions. La commission s'inquiète que dans quelques années les investissements soient plus hauts et que la différence soit payée par les citoyens. Tous les ports voisins ont 2 voire 3 tarifs différents pour le droit de boucle. J'espère que l'amendement va être accepté. Jean-Luc Amiet : avec un tarif préférentiel aux habitants, nous nous mettons en danger en cas de dépassement de budget. Le surplus permettra une attribution aux comptes épargne et



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

pourrait couvrir un dépassement budgétaire. Il faut prendre conscience que la commune prend un risque avec ces deux prix. Roland Pfister relève que pour les calculs il a été tenu compte d'une participation 50/50 habitants/extérieur, le quota actuel est à 25/50. Jean-Luc Amiet relève que les citoyens non utilisateurs du port ne sont pas là pour payer un éventuel surplus, c'est une question d'éthique. Pierre Roth : Au camping il y a 14% d'indigènes et 86% hors commune, sur 49 personnes en liste d'attente seules 4 sont indigènes, il faut faire attention que si de trop nombreux départ d'indigène du port remplacés par des personnes extérieures que les citoyens ne doivent pas payer ce manque. Marc Buthey ne comprend pas cet argument car il y a actuellement beaucoup plus de personnes extérieures et selon la liste d'attente cela ne tend pas à un changement ces prochaines saisons. Alain Bonny ne comprend pas non plus ces hypothèses car la situation et la demande indigène/non indigène est stable. Pierre Roth dit avoir relevé le pire scénario pour que nous ne prenions pas de risques.

Marc Buthey relève que l'amendement de la COFI avec le tarif maximum à 480.- est limite d'où l'importance d'augmenter ce montant à 550.- comme relevé par la COTEC.

Laurent Monnard : Est-il possible de faire un droit de boucle non remboursable ou dégressif ? Jean-Luc Amiet : le droit de boucle non remboursable est interdit. Quant au dégressif, c'est risqué si un jour des places ne seraient pas louées.

Romain Salzmänn : La discussion s'égare. S'il y a un réel problème de financement est-ce que nous ne pourrions pas faire le règlement pour le port du camping en premier lieu et ensuite aviser pour le port du village ? Richard Emmenegger : La municipalité a entendu les demandes des commissions et va aller dans le sens des amendements. Rejeter ce préavis ce soir serait la pire des solutions.

Romain Salzmänn : Combien représente l'augmentation de budget si l'amendement de la COTEC sur le tarif maximum est accepté ? Marc Buthey, environ 1 million.

Amendement de la commission des finances au préavis 90-2024 règlement des ports :

A l'article 44 page 12, alinéa 3 : Droit de boucle (à la signature du contrat)

La commission des finances a décidé de déposer un amendement sur le financement des taxes des droits de boucle en faisant une répartition comme suit :

Si l'on prévoit un taux d'occupation de 50 % citoyens et 50 % non citoyens, CHF 4'000'000 de travaux et 9200 m² à facturer.

Pour la part des non citoyens à 480.-/m² cela donne 2'208'000.- Le solde de 1'792'000 à diviser pour les citoyens, ce qui donne 390.- /m² Selon les calculs cités ci-dessus, la commission des finances amende le tarif A, à 390.-/ m² Et le tarif B reste à 480.-/m².

Le reste du texte reste inchangé.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 16 voix et 9 abstentions.

Amendement de la commission technique au préavis n°90-2024 : Règlement communal des ports de Cudrefin

A l'article 9 alinéa 1, déplacer la SNC du point 5° au point 3° et ce pour les deux ports

Article 9 alinéa 2, mentionner qu'il est possible de consulter sa position sur la liste

Article 13 alinéa 2 préciser également l'application Boatpark



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Article 30 lettre b) préciser malles et coffres

Article 40 préciser de suivre la signalétique du port pour accéder à la rampe située à cet effet pour les planches à voiles, kitesurfs et stand-up paddle

Article 43, créer un alinéa 3 qui détermine le processus de financement et d'utilisation du compte épargne destiné à la rénovation future des installations portuaires

Article 44 alinéa 1 sortir la SNC de cette catégorie et prévoir gratuitement 2 places à l'eau et 4 places à terre

La commission recommande de faire une distinction entre les habitants de Cudrefin et les locataires venant de l'extérieur de la commune.

De manière à pouvoir absorber des dépassements de budget par l'augmentation du droit de boucle, notamment par les personnes extérieures à la commune, la commission technique demande que le maxima pour le droit de boucle soit porté à 550.-/m². Le but n'étant pas d'augmenter le droit de boucle par rapport à ce qui est proposé, mais de s'assurer une marge de sécurité.

En conclusion, après discussion et étude du dossier, la commission technique propose d'accepter le préavis 90-2024 avec l'amendement.

L'amendement est accepté avec 21 voix et 4 abstentions.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 88-2024 amendé avec 23 voix et 2 abstentions.

12. Election d'un membre à la commission de gestion :

Suite à la démission de Gurvan Burnier, un nouveau membre est à élire dans la commission de gestion.

Thierry Jeanneret est intéressé pour le poste et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

La nouvelle commission est composée de Fabien Baumann, Pascal Maeder, Olivier Schwarz, Thierry Jeanneret et Romain Salzmänn. Suppléants : Grégory Cotting et Marc Reichenbach.

13. Divers

Parking gravier devant la Halle : Jean-Marie Candolfi : quelle va être la fonction de cette place ? Jean-François Milliet elle sera prévue pour un éventuel pumtrack ou pour une place de jeux. Il était noté que le parking restait ouvert pour les cas de dépose minute mais les gens ne le respectaient pas. Le responsable du canton a indiqué le texte à mettre sur le panneau.

Remerciements : Romain Salzmänn remercie la municipalité, le bureau communal et les commissions qui ont fait énormément de travail cette année.

Factures : Romain Salzmänn relève avoir reçu deux factures : une pour la taxe des eaux et l'autre pour la taxe entreprise et s'étonne de ne pas avoir eu d'explications y relatives. Richard Emmenegger : cette demande a déjà été transmise au boursier.

Réseau Montet : Gerda Jacot : Le réseau à Montet devait être amélioré, qu'en est-il ? Richard Emmenegger, nous avons approché le service technique pour avoir un point et une carte sur la situation afin d'en informer la population. A ce jour pas de retour, va les relancer et informer la population lorsqu'il aura les informations.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Mot de la fin : Marc Buthey est conscient d'intervenir souvent sur les préavis mais aime ces discussions conseil / municipalité. Il se réjouit de continuer l'année prochaine et remercie la Municipalité et les conseillers pour la sécurité que nous avons dans notre commune.

ASLC : Didier Gattlen : Que s'est-il passé pour que le comité de l'ASLC démissionne en masse ? Richard Emmenegger laisse la parole à Romain Salzmänn, membre du comité. Romain Salzmänn : Il n'y a pas de litige avec la Municipalité bien qu'avec le comité ils n'étaient pas toujours d'accord et la communication aurait pu être meilleure. La raison de la démission est d'ordre privée et professionnelle, 4/6 personnes ont de grands changements à ce niveau et ont décidé de cesser cette activité. Il a été longtemps discuté de ne pas partir tous ensemble, mais finalement la démission a été commune aux 6 membres. Ces changements seront aussi l'occasion de remettre à jour le cahier des charges de l'ASLC. Ce comité a fait de nombreuses manifestations (fontaines, fenêtres de l'avant, passeport vacances, marché de Noël) qui n'étaient pas dans leurs attributions. Il serait bien de redéfinir les tâches pour une partie à l'ASL et l'autre pour les manifestations. Des conventions collectives avec les sociétés sont en cours d'élaboration afin d'éclaircir les points techniques et financiers. Par exemple la société du football a beaucoup plus d'infrastructures à sa disposition que la jeunesse par exemple. Le but de ses conventions est d'être clairs sur chaque point afin que les montants à disposition de l'ASLC soient attribués correctement.

Anne-Marie Lagger : Richard remercie Anne-Marie pour ces nombreuses années au greffe. Le bureau du conseil la remercie également pour sa disponibilité et son aide.

Fin d'année : Jean-François Milliet souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde et remercie les conseillers pour les débats et les acceptations des préavis.

Le bureau souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous. Un apéro attend les conseillers à la sortie avec l'exposition des photos. La séance est levée à 22h28.

Le Président

Pierre-Alain Beck



La Secrétaire

Melinda Beck